

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 26 JANVIER 2026**

**Objet : Création d'un emploi non permanent (contrat de projet) de chargé de mission médiation de l'architecture et du patrimoine pour le Pays d'art et d'histoire**

**N° : 007/2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du dix-sept janvier 2026, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Michel GROS, Président.

Il examine le point n°8 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 15 représentant 15 voix

**DELEGUES DES EPCI :****PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE:****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

E. AUDIBERT – R. DEBRAY – G. FERRANTE – J. GIULIANO – M. GROS – O. HOFFMANN – J. PAUL – F. PERO – N. RULLAN – P. TONARELLI

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

B. DE BOISGELIN – C. GHINAMO – L. MEAUME – H. PHILIBERT – Y. SOUQUE

**TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

O. BARTHELEMY – D. BREMOND – G. BRINGANT – D. CLERCX – A. DECANIS  
G. FABRE – J-C. FELIX – C. LASSOUTANIE – A. RAVANELLO – J-P. VERAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

N. BREMOND – E. HUGOU – D. VAUZELLE – C. VENTURINO GABELLE

Labellisé Pays d'art et d'histoire par le ministère de la Culture, le territoire Provence Verte Verdon s'engage dans la connaissance, la conservation et la valorisation de son patrimoine architectural, urbain, paysager et immatériel auprès de tous les publics.

Afin de répondre aux enjeux de sensibilisation, de valorisation, de transmission et d'appropriation de l'architecture et du patrimoine par les habitants et les visiteurs en cohérence avec les objectifs du label, le Pays d'art et d'histoire doit développer des actions de médiation à destination de publics variés.

Aussi, afin de renforcer ce volet médiation, il est proposé la création d'un contrat de projet pour le recrutement d'un **chargé de mission médiation de l'architecture et du patrimoine** sous la responsabilité de la cheffe de projet du Pays d'art et d'histoire.

#### Missions :

- Mise en œuvre des actions éducatives pour le jeune public (en temps et hors temps scolaire)
- Organisation des journées européennes du patrimoine, des Dimanche en Provence Verte Verdon, des journées nationales de l'architecture
- Actualisation des circuits de signalétique
- Suivi et conception des dépliants communaux
- Développement d'actions de mise en réseau des centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine du territoire
- Organisation d'ateliers, de visites, de conférences, d'événements autour du patrimoine
- Conception et mise en œuvre d'actions en faveur de l'accessibilité patrimoniale et de l'inclusion de tous les publics
- Conception de supports pédagogiques et d'outils de médiation innovants et inclusifs
- Développement des partenariats avec les acteurs locaux

#### Profil :

- Formation supérieure (Bac +3 minimum) en histoire de l'art, ou médiation et valorisation du patrimoine ;
- Maîtrise des techniques de médiation patrimoniale (expérience ou spécialisation exigée)
- Capacités rédactionnelles et de vulgarisation.
- Compétences en conception de supports pédagogiques et de médiation.
- Aisance à l'oral, sens de la pédagogie
- Maîtrise des outils bureautiques et numériques (PAO appréciée)
- Créativité, curiosité intellectuelle.
- Capacité à travailler en équipe et en réseau.
- Autonomie, organisation et rigueur.

VU le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L332-24 à L332-26

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet de mise en œuvre d'actions de médiation de l'architecture et du patrimoine dans le cadre du label pays d'art et d'histoire,

#### **LE COMITE SYNDICAL**

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CREE** à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 un emploi non permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'assistant territorial de conservation du patrimoine de catégorie B afin de mener le projet identifié suivant : mise en œuvre d'actions de médiation de l'architecture et du patrimoine dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire,
- **ACTE** que l'agent contractuel sera recruté pour une durée de 1 an minimum sur la base des articles L332-24 à L332-26 du Code Général de la Fonction Publique. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée, pour une durée totale n'excédant pas 6 ans,
- **PRECISE** que l'agent recruté devra avoir le profil et les compétences précisés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à procéder au recrutement et à la nomination correspondante par voie contractuelle, le niveau de rémunération correspondant au minimum à l'indice brut 389, indice majoré 373 en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine, cette rémunération étant assortie de l'indemnité de résidence et du régime indemnitaire correspondant à ce grade,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront prévus au BP 2026,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **AUTORISE** le président à signer tout acte relatif à cet objet.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte

Michel GROS

